

Koerich, le 11 avril 2014

Dossier suivi par :  
Jerry Muller, tél.: 39025630  
E-mail: [jerry.muller@koerich.lu](mailto:jerry.muller@koerich.lu)  
Steve Rodesch, tél.: 39025620  
E-mail: [steve.rodsch@koerich.lu](mailto:steve.rodsch@koerich.lu)  
Réf. StR. 043/2014

Fabeck Architectes  
1, rue du Château  
L-8385 KOERICH

## AVIS

**concernant** votre demande du 17 janvier 2014 pour la consolidation et construction de nouvelles infrastructures du Château de Koerich

Madame,

Faisant suite à votre demande du 17 janvier 2014 portant sur l'objet mentionné sous rubrique, nous nous devons, par la présente, de vous communiquer les observations suivantes :

Tout d'abord, ceci afin de nous permettre de nous prononcer sur le dossier dont question en connaissance de cause, nous vous prions de présenter un plan des réseaux à poser (eau, canalisation, etc.) conformément à la requête qui vous a déjà été soumise par le biais de notre Service Technique.

Dans ce contexte, une réunion avec le bureau d'études responsable sera à organiser dans les meilleurs délais en outre aux fins de déterminer les modalités d'un raccordement forain définitif dans le cadre des travaux.

S'il paraît évident que nous apprécions l'idée que le château soit viabilisé, nous avons toutefois été amenés, dans le cadre de l'étude de votre projet, à nous interroger sur certains aspects y relatifs et d'envisager certaines pistes de réflexions que nous prenons la liberté de vous soumettre dans le cadre de la présente.

Ainsi, on s'est retrouvé à s'interroger sur l'opportunité

- de prévoir éventuellement la possibilité de couvrir au moins une partie de l'intérieur avec une structure légère (p. ex. membrane, cf. site <http://www.carpro.be/cms.php?id=5&lng=french>) afin de protéger les spectateurs contre les intempéries ;
- d'ouvrir éventuellement le mur d'enceinte (qui n'a pas vraiment une valeur historique) afin de pouvoir « aérer » le site vers la place communale afin de faire viabiliser aussi la partie avant du château en envisageant p.ex. un chemin autour du château.

Nous avons constaté par ailleurs que le café/bar est très limité dans sa surface et nous nous demandons si cette surface est vraiment adaptée aux besoins réels de la nouvelle exploitation du site.

Un autre aspect pouvant le cas échéant être considéré comme primordial, à savoir la question concernant la gérance future de ce site, n'a pas manqué de nous interloquer.

En effet, si l'Etat compte réaliser un investissement somme toute conséquent dans ce site (à hauteur de quelque 6 millions d'euros suivant les informations à notre disposition), nous estimons qu'il serait le cas échéant plus opportun de confier la gérance du futur site (et donc la mise en œuvre des investissements consentis) à des professionnels au lieu d'envisager de confier cette tâche délicate à des personnes/commissions/services dépourvus d'expérience dans ce domaine.

En effet, il faudra en outre organiser des concerts, garantir un bon encadrement des acteurs, gérer le fonctionnement des infrastructures durant les activités, pendant les manifestations, garantir le bon entretien du site, gérer les expositions permanentes, garantir la bonne gérance du café/bar avec une définition des heures d'ouverture, accessibilité du site pendant les heures d'ouverture, accessibilité des toilettes, garantir la fermeture du site pendant les périodes de non-accessibilité ainsi qu'après les différentes manifestations, autant de tâches toutes tributaires d'un savoir-faire et d'une expérience attestés.

Dans cette optique, le Collège des Bourgmestre et échevins envisage d'ailleurs d'organiser une réunion avec les propriétaires du château et de solliciter éventuellement un avis auprès des différentes commissions et associations concernées de la commune (comme la commission de la culture ou encore les « Schlassfrënn ») afin de déterminer la position des différents acteurs locaux impliqués dans ce dossier.

En tout état de cause, il nous semble d'ores et déjà établi que, afin de pérenniser la mise en valeur du patrimoine culturel par ces travaux d'envergure, la gérance du futur site devrait d'office être réalisée par l'Etat et qu'en aucun cas la commune ou une commission/personnes privées ne disposent ni des moyens structurels ni du savoir-faire professionnel pour mener à bien cette tâche.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez en tout cas certainement que nous ne pourrions pas délivrer une autorisation de construire jusqu'à ce que toutes ces questions demeurant en suspens (ou du moins les questions techniques) aient été éclaircies.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le bourgmestre,

Pia FLAMMANG-RISCH



Le secrétaire,

Patrick LECOQ

**Copie :** Ministère de la Culture, Service des Sites et Monuments Nationaux à 26, rue Münster L-2160 Luxembourg

Information importante :

*Le présent document a un caractère exclusivement préparatoire à la délivrance d'une autorisation de bâtir. Il est délivré sur base d'une étude sommaire des projets de plans et documents remis et de leur éventuelle compatibilité avec la réglementation urbanistique applicable au moment où il est délivré et ne comporte aucun élément décisionnel.*

*Il ne constitue pas une autorisation de bâtir et ne saurait conférer un droit acquis au bénéficiaire. Il ne fait obstacle ni à une éventuelle interdiction de construire ultérieurement décidée par le conseil communal ni à l'obligation ultérieure du bourgmestre de refuser toute autorisation de bâtir définitive en raison de l'incompatibilité avec les règles urbanistiques applicables.*

*Il ne saurait engager la responsabilité de la commune respectivement de son bourgmestre et aucun recours ne peut être exercé sous peine d'être prématuré.*